

SEANCE du 21 juin 2019

Désaffectation des locaux scolaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'avis favorable à la désaffectation des deux salles de l'école de Malroy rendu par Monsieur le Préfet de la Moselle, considérant que ces deux salles n'ont plus d'utilité scolaire, décide de la désaffectation des deux salles de l'école de Malroy.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal de la commune de Malroy autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Cession du bail de chasse

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'avis de la commission consultative de chasse, décide que :

- Le lot unique dont M. BONNAVENTURE Denis était locataire, est cédé à M. Jean-Christophe DUCHET pour la durée restante du bail, soit jusqu'au 1^{er} février 2024 ;
- Les autres clauses du bail restent inchangées.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Motion de soutien à l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 1/2019 :

- Section n° 1 – n° 109, Les Plantes, de 4 a 04 ca,

Déclaration d'intention d'aliéner n° 2/2019 :

- Section n° 2 – n° 74, rue Principale, de 3 a 63 ca,